

LE REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

UN CAMP DE JOUR POUR TOUS!

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

* ÉTÉ 2022 *

Du 27 juin au 19 août 2022 (8 semaines)



Les Loisirs de Saint-Liboire inc. offrent la possibilité de participer à un programme d'accompagnement aux enfants ayant des besoins spécifiques présentant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme dans le cadre du camp de jour organisé à Saint-Liboire pour l'été 2022. Ce programme est fondé sur le principe de l'intégration et permet donc d'offrir aux enfants les accommodements les mieux adaptés à leurs besoins. L'application d'un plan d'intervention personnalisé, par la présence d'un animateur d'intégration en accompagnement dans le groupe de votre enfant, le suivi plus serré par le coordonnateur du camp de jour sont quelques-uns des accommodements possibles dans le cadre de ce programme. Notez qu'un enfant ayant été jumelé à un animateur d'intégration l'année dernière n'est pas assuré de bénéficier du même service en 2022. En effet, des mesures d'encadrement alternatives pourraient être mieux adaptées à la situation actuelle de votre enfant.

- ♦ Pour enfants de 5 à 12 ans ayant des besoins particuliers
- ♦ Présentant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme
- ♦ Résidant à Saint-Liboire*
- ♦ Toutes demandes reçues seront soumises à une évaluation
- ♦ L'adhésion au programme n'est en aucun cas garantie

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1er avril 2022

Tout parent désirant présenter une demande pour adhérer au programme doit s'adresser aux Loisirs de St-Liboire inc. par courriel à loisirs.st-liboire@gSIG-net.qc.ca ou par téléphone au (450) 793-4825. Nous vous ferons parvenir le formulaire d'inscription.

Peu importe si la demande d'inscription au programme d'accompagnement est acceptée ou non, elle ne constitue pas une inscription au camp de jour. Vous devez inscrire votre enfant au camp durant la période prévue à cet effet.

Les enfants de 5 ans doivent avoir fréquenté la maternelle 5 ans durant l'année scolaire 2021-2022. Aucun enfant ayant fréquenté la maternelle 4 ans ne sera accepté.



Collecte DE CANETTES ET DE BOUTEILLES CONSIGNÉES

Les élèves de l'école Henri-Bachand organisent, samedi le 9 avril, de 9 h à 12 h, une grande collecte de bouteilles et canettes consignées pour financer différentes activités qu'ils souhaitent mettre sur pied d'ici la fin de l'année scolaire.

VOUS DÉSIREZ LES ENCOURAGER ?

Conservez à la maison les canettes et les bouteilles consignées de tous genres. Des élèves accompagnés de parents passeront les chercher.

Si vous prévoyez être absents, vous pouvez laisser un sac avec vos contenants directement sur votre balcon ou les apporter à la porte principale de l'école le matin de la collecte ou quelques jours avant.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE GÉNÉROSITÉ!

Les élèves de 6^e année et leurs enseignants



Saint-Liboire



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

MAIRE



Yves **WINTER**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Claude **VADNAIS**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL
Premier mardi
de chaque mois,
19 h, sauf exception

À la
mairie

CONSEIL
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

HEURES D'OUVERTURE :

Hôtel de ville

Lundi au jeudi : 8 h à 12h et 13h à 16 h

Vendredi : Fermé

Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30

Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

Téléphone : 450 793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securitepublique/securite-civile/>

VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

Services MUNICIPAUX

France Desjardins, GMA
Directrice générale
& greffière-trésorière

Nadine Lavallée
Greffière-trésorière adjointe

Louise Rajotte
Agente à la comptabilité

Miriam Houhou
Inspectrice en bâtiment
et environnement

Monic Guérin
Agente administrative

Sylvain Laplante
Directeur général adjoint

Charles Gaucher
Employé de voirie

Éric Bessette
Employé de voirie

Rénald Larocque
Employé de voirie

Patricia Perazzo Ratto
Traitement des eaux

Jean-François Demers
Directeur incendie

Serge Desjardins
Service de premiers répondants

LA VIE À SAINT-LIBOIRE

MARS 2022

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Vendredi	18	19 h	Pétanque atout – Comité des aînés	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Mardi	22	13 h 30	Bingo - Fadoq	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Mercredi	23		<i>Échéance – 1er versement de taxes</i>	

AVRIL 2022

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	5	19 h	<i>Séance de conseil</i>	151, rue Gabriel, suite 102 Selon les recommandations de la Santé publique
Vendredi	8	19 h 30	Bingo des Chevaliers de Colomb	Salle des chevaliers de Colomb 1655, rang Saint-Édouard
Samedi	9	9 h à 12 h	Collecte de contenants consignés – Élèves de 6 ^e année de l'école Henri-Bachand	
Mardi	12	13 h 30	Cartes - Fadoq	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Jeudi	14		Bureau municipal fermé – Congé Pâques	
Dimanche	17		<i>Joyeuses Pâques</i>	
Lundi	18		Bureau municipal fermé – Congé Pâques	

CONGÉS DE PÂQUES

Le Bureau Municipal sera FERMÉ
Jeudi 14 avril et lundi 18 avril 2022

Pour urgence aux travaux publics seulement :

M. Sylvain Laplante : 450 278-2811 Directeur des travaux publics



SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS VOUS INFORME

La municipalité de Saint-Liboire tient à vous rappeler l'importance d'être attentif lorsque vous stationnez votre véhicule en bordure de rue et particulièrement en hiver. En plus de respecter la réglementation en vigueur, il suffit de laisser une distance entre les véhicules qui sont stationnés des deux côtés de la rue afin de laisser un accès libre pour les déneigeurs mais également pour les véhicules d'urgence tels que les ambulances et les camions incendie. Vous pouvez voir dans la photo ci-jointe qu'il est impossible pour le camion de déneigement d'effectuer un travail adéquat.



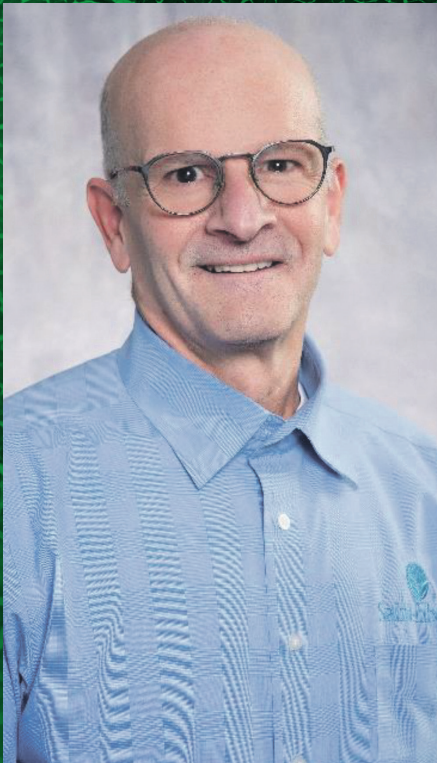
Soyez vigilant, il s'agit de la sécurité de tous!



Saint-Liboire

Voici la
présentation
de notre

**DIRECTEUR
GÉNÉRAL
ADJOINT
&
DIRECTEUR
DES
TRAVAUX
PUBLICS**



Sylvain LAPLANTE

Bonjour à toutes et à tous,

Je me présente, Sylvain Laplante, directeur général adjoint depuis 8 mois et directeur des travaux publics depuis bientôt 6 ans pour la municipalité de Saint-Liboire.

J'habite à Saint-Valérien-de-Milton depuis plus de 38 ans et je suis papa de deux charmantes jeunes filles et d'un beau grand garçon ainsi que le fier grand-papa de trois magnifiques petites filles. Je suis très impliqué dans ma communauté et je fais partie de plusieurs comités.

En tant que directeur des travaux publics, mes principales fonctions sont la supervision de l'état des routes autant pour l'entretien que pour la réfection, la gestion de l'eau potable et des eaux usées ainsi que voir à l'entretien des bâtiments municipaux.

Je participe, avec le Maire, le conseil municipal et la directrice générale, à l'élaboration et la réalisation de plusieurs projets de petites, moyennes et grandes envergures afin d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Mon expérience dans le milieu municipal m'aide beaucoup dans la réalisation de mes tâches. D'abord, pompier puis directeur incendie depuis plus de 25 ans, j'ai également été directeur des travaux publics pour les municipalités de Saint-Simon et de Saint-Valérien-de-Milton. Depuis quelques années, j'ai décidé de m'impliquer en tant que conseiller municipal.

Je suis une personne qui s'adapte facilement au changement et je crois que cette qualité est nécessaire dans le domaine municipal qui est en constante évolution. Je suis heureux d'être au service de la population de Saint-Liboire et je souhaite pouvoir continuer longtemps.



Saint-Liboire

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 347-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 86-97 AFIN D'AJOUTER DES NORMES RELATIVES À L'UTILISATION DE CONTENEURS MARITIMES À DES FINS COMMERCIALES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, France Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière à l'effet que le Conseil municipal doit tenir une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences d'un projet de règlement intitulé « Règlement de zonage numéro 86-97 afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales de la municipalité de Saint-Liboire ».

Ce projet de règlement a été adopté lors d'une séance du Conseil municipal tenue le 1^{er} mars 2022 et il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des normes relatives à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales de la municipalité de Saint-Liboire.

La séance de consultation publique se tiendra **mardi, le 05 avril 2022 à 19 heures**, à la salle du Conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire. Au cours de la séance publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet seront entendus.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture. Toute personne intéressée peut donc en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 8 mars 2022.

France Desjardins, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 348-22 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES RELATIVES À L'UTILISATION DE CONTENEURS MARITIMES À DES FINS COMMERCIALES

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, France Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière à l'effet que le Conseil municipal doit tenir une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences d'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 348-22 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des objectifs et des critères relatifs à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales de la municipalité de Saint-Liboire ».

Ce projet de règlement a été adopté lors d'une séance du Conseil municipal tenue le 1^{er} mars 2022 et il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des objectifs et des critères relatifs à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales de la municipalité de Saint-Liboire.

La séance de consultation publique se tiendra **mardi, le 05 avril 2022 à 19 heures**, à la salle du Conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire. Au cours de la séance publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet seront entendus.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture. Toute personne intéressée peut donc en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 8 mars 2022.

France Desjardins, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière

C'est le moment de payer les taxes municipales !

1^{er} versement : 23 mars 2022



Les taxes foncières procurent à la Municipalité de Saint-Liboire les fonds dont elle a besoin pour assurer les services et rembourser certains investissements réalisés au cours des années. Le compte de taxes municipales est envoyé aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation au cours du deuxième mois de l'année civile. Il est payable en **trois (3) versements** répartis durant l'année en cours.

Dates d'échéance

Il est important de respecter les trois échéances **23 mars, 21 juin et 19 septembre 2022.**

Méthodes de paiement :

- **En ligne** – Dans votre liste de fournisseurs sur le site internet de votre institution financière, inscrire **MUNICIPALITÉ ST-LIBOIRE – TAXES (QC)**
- **Au comptoir de votre institution financière**
- **Par la poste ou boîte aux lettres (chèques)** 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire, Québec J0H 1R0
- **En personne à l'Hôtel de Ville** (argent et débit)
151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire
Prendre rendez-vous avant de vous déplacer



AVIS IMPORTANT

Veillez noter qu'**aucun reçu d'encaissement ne sera posté dorénavant.**

Un seul avis de rappel vous sera envoyé par la poste suite au dernier versement de taxes

Dorénavant, en cas d'erreur de paiement de votre part, **des frais de 25 \$ seront facturés** pour chaque demande de remboursement.

Vous êtes propriétaire ou vous venez juste d'acquérir une propriété, et vous n'avez pas reçu votre compte de taxes pour l'année 2022, communiquez immédiatement avec le bureau municipal au 450 793-2811 poste 2121 ou par courriel à reception@st-liboire.ca



Offre d'emploi

Animateur (trice) au camp de jour 2022

Rôle principal et habituel de la personne salariée consiste à :

- Participer à la planification, à l'organisation et à l'animation des activités du programme de camp de jour;
- Assurer la sécurité des enfants dont il a la responsabilité en tout temps;
- Appliquer et respecter les politiques et les procédures en vigueur;
- Participer aux réunions du personnel;
- Planifier, organiser et réaliser, à l'occasion, des activités d'animation du camp de jour et du service de garde;
- Assurer l'accueil des participants et des parents;
- Encadrer les participants sous sa responsabilité lors des journées d'animation, des sorties et des baignades;
- Intervenir auprès des participants;
- Assurer le suivi auprès des parents et de son responsable.

Expérience pertinente auprès des enfants :

- Expérience en animation, un atout;
- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Habilité à établir des relations interpersonnelles;
- Être alerte et vigilant;
- Posséder une certification valide en secourisme et RCR, un atout;
- Suivre la formation offerte, si nécessaire;
- Être disponible du lundi au vendredi;
- Être disponible du 27 juin au 19 août 2022;
- Être étudiant (e) à temps plein;
- Les conditions de travail peuvent varier en raison de la **COVID-19**.

Salaire : Selon la politique salariale en vigueur des Loisirs de St-Liboire inc.

N. B. Nous communiquerons seulement avec les candidats qui seront retenus.

Informations supplémentaires : (450) 793-4825.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 1er avril 2022 à :

Offre d'emploi animateur - Camp de jour 2022

Les Loisirs de St-Liboire inc.

30, Place Mauriac, SAINT-LIBOIRE (Québec) J0H 1R0

✉ loisirs.st-liboire@gSIG-net.qc.ca



Offre d'emploi

Animateur/trice d'intégration pour enfants à besoins particuliers

Description :

- Veille à la sécurité, au bien-être et au développement du ou des enfants qu'il accompagne;
- Voit à l'intégration du ou des enfants qu'il accompagne;
- Encourage le ou les enfants à sa charge à participer aux activités;
- Cultive l'estime de soi des jeunes et les motive;
- Assure le suivi régulier auprès des parents;
- Soutien ses collègues dans leurs fonctions;
- 25 à 40 heures par semaine selon les besoins;

Exigences:

- Avoir terminé son secondaire 4 ou être en voie de le terminer;
- Atout : études dans un domaine connexe;
- Habilité à établir des relations interpersonnelles;
- Expérience de travail avec les enfants :
- Être alerte et vigilant;
- Aime la relation d'aide;
- Sens des responsabilités et de l'écoute;
- Posséder une certification valide en secourisme et RCR, un atout;
- Participer aux rencontres et suivre la formation offerte, si nécessaire;
- Être disponible du lundi au vendredi;
- Être disponible du 27 juin au 19 août 2021;
- Être étudiant (e) à temps plein;
- Les conditions de travail peuvent varier en raison de la **COVID-19**.

Salaire : Selon la politique salariale en vigueur des Loisirs de St-Liboire inc.

N. B. Nous communiquerons seulement avec les candidats qui seront retenus.

Informations supplémentaires : (450) 793-4825.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 1er avril 2022 à :

Offre d'emploi pour accompagnement - Camp de jour 2022

Les Loisirs de St-Liboire inc.

30, Place Mauriac, SAINT-LIBOIRE (Québec) J0H 1R0

✉ loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca

Nouvelles acquisitions

21, place Mauriac,
450-793-4751

Romans adulte

- Baseball mom / Addison, Marilou
- Un homme, tout simplement / Bertrand, Janette
- Le retour à la terre de Marie-Ève Casgrain / Labonté-Chartrand, Martine
- L'histoire de la morte / Labbé, Josette
- Les collines de Bellechasse. Alice, Aline et Rosalie / Laverdière, Marthe
- Contrecoup / Laberge, Marie
- Les hommes ne sont jamais comme dans les romans! / G., Sylvie
- La folie des foules / Penny, Louise

Documentaires adulte

- Le livre offensant / Nantel, Guy
- Moi, j'mange : recettes, astuces, écoresponsabilité

Documentaires jeunesse

- Juliette à Québec : la BD / Morival, Lisette
- Astérix et le Griffon / Ferri, Jean-Yves
- Sapiens. Tome 2, Les piliers de la civilisation / Harari, Yuval Noah

Albums

- Paul Bunyan / Ménard, Valérie
- Un câlin, M. Panda? / Antony, Steve
- Dino anxieux / Bright, Rachel
- La princesse des champs / Gratton, Andrée-Anne
- Timinou / Barber, Caroline
- Mini Loup vit un tourbillon d'émotions / Bourque, Solène



Bénévoles on a besoin de vous !



Église Évangélique Baptiste de
Saint-Liboire

... Une communauté pour la région

175, rue Paquette, Saint-Liboire (Québec), J0H 1R0

Encore la guerre, pourquoi?

Depuis quelque temps le monde est sous le choc, une guerre entre la Russie et l'Ukraine. Au-delà de toutes les analyses géopolitiques, pour la plupart d'entre nous, il n'y a pas de raison valable justifiant la mort de qui que ce soit. De toute façon l'histoire nous montre bien que le plus grand motif à la guerre c'est un ego trop grand qui n'accepte pas qu'on ose s'opposer à lui. J'aimerais ramener notre réflexion aux guerres qui sont plus près de nous, la guerre entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre les mesures sanitaires, les guerres pour la garde des enfants lors d'un divorce, les guerres d'opinion entre amis et au sein des familles, les guerres contre des employeurs centrés sur les bénéficiaires, les guerres à l'intérieur de nous-mêmes qui nous déchirent lorsque l'on ne sait pas quoi décider, nous pourrions en nommer encore plus...

Ces guerres existent depuis presque toujours, pourtant lorsque Dieu nous a créés, tout était parfait, une relation parfaite avec Dieu, une relation parfaite entre les humains, une relation parfaite avec soi-même et une relation parfaite avec l'environnement. Mais alors que s'est-il passé? Dieu a laissé à l'être humain le choix entre obéir à Dieu qui avait placé cette harmonie entre tous, ou décider de choisir ce qui était bien ou mal. Et l'être humain a pris pour décision qu'il choisirait par lui-même ce qui avait de la valeur et c'est ce que nous faisons encore aujourd'hui. C'est alors que le chaos relationnel a débuté : relation brisée avec Dieu, avec les autres, avec soi-même et l'environnement. Si chacun d'entre nous décide de ce qui est bien ou mal, inévitablement nous serons en guerre avec Dieu, entre nous, avec nous-mêmes et que nous finirons par détruire notre environnement.

La réalité semble plutôt sombre, mais ce qui est encourageant, c'est tous ces efforts déployés par plusieurs pour la paix, la justice et la sauvegarde de l'environnement, Dieu désire exactement la même chose de nous, une paix véritable, une justice parfaite et un environnement où le fait de respirer l'air ne produira pas la mort. Ce dont nous rêvons c'est ce que Dieu avait créé dès le commencement, nous avons été créés exactement pour cela, mais nous l'avons rejeté. Chacun de nos efforts pour rétablir la paix ne sera jamais pleinement satisfaisant parce qu'elle sera composée de compromis de l'une ou de l'autre des parties. Et si nous revenions au plan parfait établi par Dieu, où c'est Lui qui détermine le bien du mal et pas nous les hommes.

Même cela c'est impossible, car le désir de choisir par nous-mêmes (péché) est attaché à nous et nous en vivons continuellement les conséquences. « *Car le salaire que verse le péché, c'est la mort, mais le don gratuit que Dieu accorde, c'est la vie éternelle dans l'union avec Jésus-Christ notre Seigneur.* » (Romains 6.23) Mais Dieu qui nous aime, qui connaît les désirs de notre cœur, a élaboré un plan parfait afin que nous puissions être rétablis dans notre relation avec Dieu, le laissant à nouveau être celui qui décide du bien et du mal au lieu de notre propre ego, nous permettant ainsi de vivre en paix avec les autres, avec nous-mêmes tout en prenant soin de notre environnement. Le plan de Dieu c'est Jésus, Dieu fait homme, mourant à la croix à notre place, parce que notre rejet de Dieu nous condamnait à la mort éternelle, relationnelle avec Dieu, avec les autres, avec soi-même et notre environnement. Par sa mort, nous pouvons donc être réconciliés avec Dieu et avec les autres et ainsi mettre fin à toutes les formes de guerre.

« *Oui, Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils, son unique, pour que tous ceux qui placent leur confiance en lui échappent à la perdition et qu'ils aient la vie éternelle.* » Jean 3.16.


Et lorsque nous expérimentons son amour, cela nous permet en retour d'aimer au lieu de haïr, d'être en paix au lieu de vivre en guerre. Vous avez appris qu'il a été dit : « *Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi.* » Eh bien, moi je vous dis : *Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent.* » Matthieu 5.43-44.

Voici la solution face à la guerre, qu'en ferez-vous?

Dimanche 10 h, c'est une invitation !

En Webdiffusion sur <http://st-liboire.weebly.com/> ou sur <https://iframe.dacast.com/b/180322/c/560855>

Sylvain Belval (450)230-4417
<http://st-liboire.weebly.com>
eebstl@hotmail.com

Suivez-nous sur 

Suivez-nous sur



CONSEILS DE PRÉVENTION

SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Mars 2021

Sécurité à la maison – Avez-vous déneigé votre toiture?

Bien que la majorité des toits des habitations d'ici soient conçus pour supporter la neige de nos hivers, il faut être particulièrement vigilant lors de bordées exceptionnelles. En effet, lorsque d'importantes quantités de neige mélangées à de la glace s'accumulent, notamment sur les toitures et les abris d'auto, le poids engendré peut causer des dommages regrettables. Une épaisseur de 60 cm (24 po) de neige accumulée ou 60 cm (24 po) de neige fraîche peut peser autant que 27 kg (60 livres) par pied carré de toiture. C'est au-delà du maximum de neige recommandé sur un toit.



► Quand déneiger votre toiture?

Pour éviter les tracas, il est important d'être attentif aux phénomènes suivants :

- Présence de plus de :
 - ✧ 25 à 30 cm (10 à 12 pouces) de neige fraîche;
 - ✧ 7 à 12 cm (3 à 5 pouces) de neige compactée, mouillée;
 - ✧ 3 cm (1 pouce) de glace (une mince couche de glace de 2,5 cm (1 po) équivaut à 30 cm (12 po) de neige fraîche);
- Apparition de fissures dans les murs;
- Frottement des portes ou portes qui ne ferment plus à l'intérieur;
- Craquements inhabituels;
- Déformation d'un plafond.



Il est recommandé de prendre l'habitude de déneiger son toit au fur à mesure afin d'éviter l'accumulation. Dès les premières neiges, vous pouvez commencer à mettre à l'agenda d'aller faire un tour à l'extérieur pour donner un peu d'amour à votre maison!

► Comment déneiger votre toiture?

Travailler à partir du sol à l'aide d'un râteau de toit muni d'un manche télescopique;

Travailler à partir du toit en vous munissant de protections antichute appropriées : un harnais et un point d'ancrage;

Et si vous n'êtes pas à l'aise de le faire vous-même ou avez des doutes, pas de soucis! Vous pouvez toujours confier cette tâche à des professionnels.

► Quoi déneiger en plus du toit?

Pour prévenir les infiltrations d'eau, surveillez les amoncellements de neige près des fondations, des fenêtres, des margelles et des descentes à proximité du sol. Ces endroits devraient être libérés régulièrement des accumulations. Aussi, les galeries, escaliers, allées, trottoirs et sorties d'urgence, entre autres, devraient être déneigés et déglacés afin d'éviter les chutes de piétons et de permettre les évacuations d'urgence.

Enfin, si vous avez un abri d'auto, n'oubliez pas de déneiger le toit de la structure, de l'extérieur, à l'aide d'un râteau à neige.



Sauteriez-vous sans parachute?



Alors pourquoi dormir sans avertisseur de fumée?



 MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure



Une campagne du Service régional de prévention incendie



Nous joindre

 MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

MRC des Maskoutains
805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5C6

Pour plus d'informations,
nous vous invitons à nous contacter à :
incendie@mrcmaskoutains.qc.ca
téléphone : 450 774-3134

ou à vous rendre sur le site Internet de la
MRC des Maskoutains au :
mrcmaskoutains.qc.ca.



Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Et le comité de pastorale paroissial



Horaire du temps pascal

Prions en Église
HORS-SÉRIE



Avec lui, renaître autrement

Dimanche des rameaux (10 avril),

messe selon l'horaire régulier dont celle de **9 h à Saint-Liboire**

Jeudi Saint (14 avril) à 19 h : Saint-Liboire et Saint-Théodore

Vendredi Saint (15 avril) à 15 h : Saint-Hugues, Saint-Valérien,
Saint-Nazaire et Saint-Jean-Baptiste

Samedi Saint (16 avril), veillée pascale à 20 h, Saint-André (Acton Vale)

Dimanche de Pâques (17 avril) : messe selon l'horaire régulier (Sainte-Hélène, Saint-Simon, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Nazaire, Saint-Éphrem et Saint-André)

Prière pour la paix



Seigneur Jésus, Tu as dit à tes apôtres : « Je vous donne ma paix ». Ouvre nos cœurs à ta présence qui apporte la paix au milieu de la haine et de l'angoisse.

Ne permets pas que nos yeux se détournent de nos frères et sœurs qui ploient sous la violence et la guerre, en particulier en Ukraine et en Russie.

Fais que les gouvernements soient attentifs au bien-être de leur peuple et anime tous ceux qui œuvrent pour la paix.

Nous te prions pour que la violence s'arrête et que la voix de la

raison puisse se faire entendre; que la rancœur fasse place à la miséricorde et que le pardon l'emporte sur la haine. Seigneur Jésus, donne-nous ta paix! Amen

Félicitations aux enfants qui ont fait leur sacrement du Pardon, le 24 février. Merci à Geneviève Leblanc et Christine Tremblay pour leur beau travail de catéchètes. C'est leur première année comme catéchètes et elles ont été formidables.



Le dimanche 24 avril, lors la messe de 9 h, ce sera la première communion des jeunes qui s'y préparent. Accompagnons-les de notre présence et de nos prières.



L'ÉCOLE EN MODE VIRTUEL



La pandémie a eu des effets négatifs sur la santé physique et mentale de la population mondiale. Dans le domaine de l'éducation, les élèves ont dû apprendre à s'adapter à un nouveau type d'apprentissage, soit celui de la formation à distance. À cet égard, les dernières années ont été difficiles pour tous les niveaux scolaires, du primaire à l'université, alors que les parents et les étudiants eux-mêmes en sont venus à demander un retour en présentiel.

Pour les adultes qui souhaitent effectuer un retour aux études, cette situation a eu un impact positif sur la mise en place de plusieurs formations postsecondaire en ligne. Récemment, avec un client, nous explorions les possibilités

de formation dans le domaine de l'immobilier. Quelques attestations d'études collégiales (AEC) retenaient l'attention du futur étudiant, et la plupart étaient offertes par des collègues éloignés de Saint-Hyacinthe. Heureusement, ces formations étaient, pour la plupart, offertes en mode virtuel à distance. Il y a plus de deux ans, ce client n'aurait pas pu se permettre de quitter travail, famille et maison pour se réorienter, mais avec les services à distance maintenant offerts par les institutions scolaires, il s'agit maintenant d'un rêve réalisable. Il va sans dire, il lui faudra quand même fournir des efforts considérables pour réussir, et étudier aussi sérieusement qu'en présentiel.

Il est possible de poursuivre des études de la maison, tant pour compléter son diplôme d'études secondaires (DES) que pour poursuivre un parcours au professionnel, au collégial ou à l'université, et ce, dans plusieurs secteurs d'activités. Des sites comme Inforoute FPT et Mon retour au cégep sont des ressources où l'on peut trouver de l'information scolaire fiable.

Il est également possible d'être accompagné par un professionnel du service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) de votre région. Une conseillère en information scolaire et professionnelle est disponible gratuitement et peut vous rencontrer directement dans votre municipalité. Communiquez avec nous pour en savoir davantage sur ce service!

Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca • 450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 



SOIRÉE CONFÉRENCE VIRTUELLE

et

Assemblée générale annuelle organisées par le

Comité de Revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC)



Conférence pour s'inspirer d'actions québécoises:

Le virage vert de Granby pour diminuer l'utilisation des pesticides

Par M. Serge Drolet, Coordonnateur de la division Environnement

Date: Mercredi 30 mars 2022

Heure: 19h00

Par vidéoconférence:

<https://us02web.zoom.us/j/83165880857?pwd=T0oybmFBdTLKzBlemhqCW5lYUhhkQT09>

L'ENVIRONNEMENT VOUS TIENT À CŒUR!
JOIGNEZ VOUS À NOUS POUR PARTAGER
VOS IDÉES

Projet d'ordre du jour :

1. Accueil et mot de bienvenue de la présidente;
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021;
4. Présentation du **rapport d'activités** et des **services offerts** par le comité;
5. Présentation et adoption des états financiers;
6. **Conférence: Le virage vert de Granby pour diminuer l'utilisation des pesticides;**
7. Nomination du président et du secrétaire de l'élection;
8. Élection des membres du conseil d'administration;
9. Levée de l'assemblée.

Bienvenue à tous !



Assemblée générale annuelle

Organisée par le
Comité de la Rivière Noire
(CRN)



Jeudi 07 avril 2022 à 19 h 00

Par Vidéoconférence:

<https://us06web.zoom.us/j/86726262486?pwd=NGRjUFC3U1pCYm1sWUoxNUYwUVVldz09>

Projet d'ordre du jour :

1. Accueil et mot de bienvenue du président;
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021;
4. Présentation du **rapport d'activités** et des **services offerts** par le comité;
5. Présentation et adoption des états financiers;
6. Nomination du président et du secrétaire de l'élection;
7. Élection des membres du conseil d'administration;
8. Levée de l'assemblée.

Bienvenue à tous !



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Réservez dès maintenant votre samedi 30 avril, 13 h 30 à Upton

L'avenir de notre société d'horticulture et d'écologie en dépend!

*Vous êtes passionnés d'horticulture, de jardinage, de permaculture et d'écologie...
Dites-nous vos attentes pour les rencontres conférences mensuelles*

Cette rencontre est pour vous!



Cette rencontre a pour but de se rencontrer en dehors du contexte des conférences, pour mieux connaître vos attentes pour les prochaines activités. Nous voulons discuter avec vous des activités proposées, autant sur le contenant (quelles activités, fréquence, formule de la soirée, etc.) que le contenu (connaître quels sont vos sujets d'intérêts). Ainsi nous pourrions mieux planifier les prochaines conférences et activités à vous offrir.

Nous prévoyons un temps de discussions entre nous sur nos passions horticoles afin de mieux se connaître.

*Au plaisir de se rencontrer le 30 avril prochain,
Centre communautaire 885, rue Lanoie, Upton*

*L'avenir de notre société d'horticulture et
d'écologie en dépend!*



L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers



Yves Winter, président
sheltc@fsheq.net www.sheltc.fsheq.org



*L'environnement
notre passion!*

SERVICE RÉGIONAL POUR LA PROTECTION DES BANDES RIVERAINES

En 2021, la MRC des Maskoutains a mis sur pied un Service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines auquel 15 des 17 municipalités de son territoire ont adhéré soit La Présentation; Saint-Barnabé-Sud; Saint-Bernard-de-Michaudville; Saint-Damase; Saint-Dominique; Sainte-Hélène-de-Bagogot; Sainte-Marie-Madeleine; Saint-Hugues; Saint-Hyacinthe; Saint-Jude; Saint-Liboire; Saint-Louis; Saint-Marcel-de-Richelieu; Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton. Le service concerne seulement la zone agricole. Les municipalités demeurent responsables de l'application de leurs règlements en zone blanche pour ce qui est de la bande riveraine.

Le conseiller en aménagement des rives a pour tâche de guider et d'informer les propriétaires à propos de la réglementation municipale qui découle de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI). De plus, il aide les personnes à bien cerner leurs responsabilités vis-à-vis la bande riveraine afin de développer des bonnes pratiques liées notamment à l'aménagement. Il peut donc cibler certaines problématiques et procéder à une visite terrain en compagnie du propriétaire afin de personnaliser ses conseils. Si les propriétaires faisant appel au service d'accompagnement se situent dans le territoire couvert par l'un des 9 comités de bassin versant épaulés par la MRC, un accompagnement supplémentaire visant l'implantation de divers aménagements pourrait être offert par ces comités.

L'inspecteur des rives est responsable de l'application de la réglementation municipale issue de la PPRLPI concernant la conformité des bandes riveraines pour la protection des rives. Sur le terrain, il caractérise, évalue et inspecte la conformité des bandes riveraines. Pour ce faire, il détermine la ligne des hautes eaux avec la méthode botanique et identifie ainsi la zone de protection. Il peut émettre des avis de non-conformité et par la suite, si aucun changement n'est apporté,



© Les Studios François Larivière

À gauche, Félix-Antoine D'Autray Tarte, le conseiller à l'aménagement des rives et Jean-Philippe Denoncourt, l'inspecteur des rives.

des constats d'infraction. C'est la bonne personne-ressource pour s'informer de la réglementation et pour déterminer ses responsabilités vis-à-vis la bande riveraine, notamment lorsqu'une demande de permis auprès de la municipalité est requise. L'inspecteur gère également les plaintes des citoyens.

Si vous voulez obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter le conseiller à l'aménagement des rives au 450 774-3141, poste 3125.

Il est également possible de visiter le site Internet de la MRC, à la section gestion du territoire/cours d'eau/bandes riveraines.

MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Le mois de la prévention se déroule sous le thème de « Flairez l'arnaque ».

Plus que jamais nous devons être à l'affût puisque le Québec occupe le premier rang au Canada en 2021 en ce qui a trait au nombre de fraudes d'identité. C'est le type de fraude le plus fréquent depuis l'année dernière, selon le Centre antifraude du Canada. Tous types de fraudes confondues, la fraude représente plus de 30 M\$ de pertes financières au Québec. Policières, policiers et personnel civil travaillent conjointement aux quatre coins du Québec pour lutter contre la fraude qui sévit.

Pour cette 18^e édition, la Sûreté du Québec joint ses efforts à ceux de la Banque du Canada et de plusieurs autres partenaires dont le forum de la prévention de la fraude, qui regroupe le Centre antifraude du Canada, la Gendarmerie royale du Canada et le Bureau de la concurrence.

La campagne se déroulera tout au long du mois dans les médias sociaux où les différents types de fraudes y seront abordés. Plus d'information sera diffusée sur la page Facebook et le fil d'actualités Twitter de la Sûreté du Québec au cours des prochains jours. Nous vous invitons aussi à visiter la page Web de la campagne. Prévention de la fraude – Sûreté du Québec (gouv.qc.ca).

Bon mois de la prévention de la fraude 2022!



La MRC a une nouvelle directrice générale adjointe

M^{me} Jessica Marion est la nouvelle directrice générale adjointe de la MRC depuis le 14 février. Elle succède à M^{me} Micheline Martel dont le départ a été annoncé en décembre 2021.



M^{me} Marion est ingénieure en construction. Elle possède une solide expérience en gestion de projets, ayant notamment géré des projets de grande envergure pour des entrepreneurs généraux dans le domaine du génie civil, de même que la conception et la réalisation d'importants projets de réfection de barrages et de centrales hydroélectriques. En poste à la Ville de Carignan depuis trois ans, elle s'est spécialisée en environnement et en développement durable, travaillant entre autres sur l'aménagement de bandes riveraines. Elle est propriétaire d'une érablière et de terres agricoles sur le territoire de la MRC depuis sept ans.



La grande région de Saint-Hyacinthe : **Un monde à votre mesure**

La Présentation
Saint-Barnabé-Sud
Saint-Bernard-de-Michaudville
Saint-Denis
Saint-Dominique
Sainte-Hélène-de-Bagot
Sainte-Madeleine
Sainte-Marie-Madeleine
Saint-Hugues
Saint-Hyacinthe
Saint-Jude
Saint-Léon
Saint-Louis
Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Pie
Saint-Simon
Saint-Valentin-de-Milton

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

Vous désirez nous rejoindre ?

MRC (Administration et services) : **450 774-3141**

Transport (Service à la clientèle) : **450 774-3170**

Transport adapté (réservation) : **450 774-8810**

Transport collectif (réservation) : **450 774-3173**

Nouvel appel de projets – Lutte contre la pauvreté

Début février, la MRC et ses partenaires de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie ont lancé un appel de projets visant à soutenir des initiatives novatrices en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les organismes admissibles ont **jusqu'au 29 avril** pour présenter une demande.

Les priorités identifiées dans le plan d'action sont la sécurité alimentaire; l'insertion professionnelle; l'habitation et la prévention du décrochage scolaire.

Les projets admissibles doivent répondre à au moins un des enjeux identifiés dans ce plan d'action. Les initiatives abordant plus d'une thématique retenue de lutte contre la pauvreté se verront quant à elles traitées de façon prioritaire. Enfin, l'exécution du projet doit impliquer plus d'un organisme et ses actions doivent toucher un minimum de cinq municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains.

Les organismes admissibles sont les personnes morales à but non lucratif (OBNL); les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec, de même que les organismes municipaux et les municipalités.



La procédure et le cadre de référence de l'Alliance pour la solidarité se trouvent sur le site Internet de la MRC. Vous avez des questions? Besoin de précisions? Nous vous invitons à contacter Jean-Yves Rhéaume, agent de développement, au 514 816-9476 ou par courriel à agent.developpement@mrcmaskoutains.qc.ca.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 774-3141, poste 3137 ou dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca.

Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca ou  [MRC des Maskoutains](https://www.facebook.com/MRCdesMaskoutains) pour tous les détails.



== RÉGIE ==
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

BANNISSEONS LES SACS DE PLASTIQUE DU BAC BRUN

Même «compostables»
ou «biodégradables»!



ILS SONT REFUSÉS
AUX SITES DE
COMPOSTAGE!



Pour plus d'informations :
www.riam.quebec
450 774-2350



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

PAS DE PILES DANS LE BAC DE RECYCLAGE !

Pourquoi ?

Chaque année, les piles jetées
dans les bacs causent des
incendies majeurs dans les
centres de tri.



Points de dépôts

- Collectes des RDD (mai et septembre)
- Plusieurs pharmacies, quincailleries, magasins d'articles à bureau, magasins électroniques
- Certains édifices municipaux (vérifier avec votre municipalité)



www.riam.quebec

450-774-2350 • www.riam.quebec



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

AIDE-MÉMOIRE

ÇA VA DANS QUEL BAC ?



Matières recyclables



Papier



Carton



Plastique



Verre



Aluminium



Matières organiques



Résidus
alimentaires



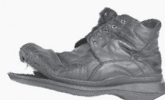
Résidus
verts



Papier /
carton souillé



Déchets domestiques



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 1^{er} mars 2022 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Un moment de silence a été fait en l'honneur du peuple de l'Ukraine.

1.2 Assemblée publique de consultation pour le règlement d'urbanisme numéro 344-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Cette assemblée publique de consultation, par décret dû à la pandémie de la Covid-19, a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours, dont aucun écrit n'a été reçu à la municipalité.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-03-55

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Assemblée publique de consultation pour règlement d'urbanisme
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement du règlement numéro 343-22 – Référendum
- 3.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiements de taxes
- 3.5 Société canadienne du Cancer – Avril mois de la Jonquille
- 3.6 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 3.7 Projet de règlement numéro 345-22 sur le code d'éthique des employés

municipaux – Avis de motion

- 3.8 Projet de règlement numéro 346-22 sur la bibliothèque municipale – Avis de motion
- 3.9 Nomination greffière-trésorière adjointe
- 3.10 Nomination des représentants comité « Projet conduite d'eau potable »
- 3.11 Demande au Fonds de développement rural
- 3.12 Vaccination antigrippale en milieu rural – Édition 2022
- 3.13 Planification des besoins d'espace 2022-2027 – Centre de service scolaire Saint-Hyacinthe
- 3.14 Demande d'appui pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Rapport d'activités an 10 – Schéma de couverture de risques
- 4.2 Offre pour « fit test » partie faciale des appareils respiratoires

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Offre pour travaux de rapiéçage de pavage des rues, routes et chemins
- 5.2 Offre de services ingénieur MRC pour réfection 9e rang

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Offre de services pour mesures des boues de nos étangs aérés
- 6.2 Achat d'un analyseur de chlore pour l'usine d'eau potable
- 6.3 Octroi de contrat de forage pour recherche nouveau puits
- 6.4 Dépôt des états financiers 2021 de la RIAM

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 PIIA – 83, rue Saint-Patrice – Phase 4, rénovations extérieures
- 7.2 Projet de règlement numéro 347-22 modifiant le règlement de zonage – Avis de motion
- 7.3 Projet de règlement numéro 348-22 modifiant le PIIA – Avis de motion
- 7.4 Projet de règlement numéro 349-22 modifiant le règlement sur les permis et certificats – Avis de motion

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022

Résolution 2022-03-56

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06*.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2022-03-57

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de février 2022 totalisant la somme de 157 670,97 \$, en plus des salaires versés au montant de 51 303,08 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2022-03-58

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 15 144,80 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

Le conseiller Jean-François Chagnon se retire des délibérations pour ce prochain point.

3.3 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement du règlement numéro 343-22

Résolution 2022-03-59

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement du règlement 343-22 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers autorisant un emprunt au montant total de 3 156 300 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt et abrogeant le règlement numéro 327-20.

Le nombre de demandes requises était de 24, et le nombre de demandes reçues est de 27.

Un scrutin référendaire doit donc être tenu pour que le règlement soit approuvé par les personnes habiles à voter concernées.

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la date où le scrutin référendaire se tiendra sera le dimanche 24 avril 2022 de 9 h 30 ou 10 h à 20 h (heure à confirmer par le DGE).

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

3.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Résolution 2022-03-60

Considérant l'état de taxes impayées préparé par la Directrice générale et qu'en vertu des dispositions du Code municipal, cet état de taxes impayées doit être soumis au conseil municipal et approuvé par ce dernier;

Considérant que suite à cette approbation, il y a lieu de transmettre à la MRC des Maskoutains et à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ledit état de taxes impayées;

Considérant le défaut de paiement des taxes malgré les différents avis et rappels transmis;

Considérant qu'il y a lieu de demander à la MRC des Maskoutains d'inscrire les immeubles indiqués audit état de taxes impayées pour vente pour taxes;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un enchérisseur pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'approuver l'état de taxes impayées soumis par la Directrice générale et daté de ce jour;

> De transmettre ledit état de taxes impayées à la MRC des Maskoutains et à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

> De désigner monsieur Yves Winter, maire, enchérisseur pour la Municipalité et de l'autoriser à se porter acquéreur, pour et au nom de la Municipalité, des propriétés indiquées audit état de taxes impayées pour s'assurer que la municipalité récupère les argents qui lui sont dus ou pour acquérir toute propriété advenant que ce ne soit pas le cas ou qu'aucun enchérisseur ne se manifeste à l'égard d'une propriété.

3.5 Société Canadienne du Cancer – Avril mois de la Jonquille

Résolution 2022-03-61

Considérant que chaque année plus de 55 000 Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important, qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécoises et les Québécois;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à toutes les Québécoises et Québécois atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices, par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécoises et les Québécois à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer

encourage alors les Québécoises et les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- > De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- > Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

3.6 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle qui mentionne que l'application dudit règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

3.7 Projet de règlement numéro 345-22 sur le code d'éthique des employés municipaux – Avis de motion

Résolution 2022-03-62

Avis de motion

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 345-22 sur le code d'éthique des employés municipaux.

L'objet de ce règlement est de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés de la Municipalité de Saint-Liboire.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

3.8 Projet de règlement numéro 346-22 sur les règles de la bibliothèque municipale – Avis de motion

Résolution 2022-03-63

Avis de motion

Avis de motion est donné par Claude Vadnais à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 346-22 sur les règles de la bibliothèque municipale de Saint-Liboire.

L'objet de ce règlement est d'établir certaines règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale et d'y inclure également la partie Biblio-Jeux.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

3.9 Nomination d'une greffière-trésorière adjointe

Résolution 2022-03-64

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire tient à ce qu'un poste de greffière-trésorière adjointe soit créé et qu'il a été convenu d'offrir ce poste à madame Nadine Lavallée et que cette dernière a accepté ce poste en vue du remplacement éventuel de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- > De procéder à la nomination de madame Nadine Lavallée à titre de greffière-trésorière adjointe;

> De l'autoriser à signer tout document, en tout temps, en l'absence de la directrice générale à titre de sa remplaçante (que ce soit à la Caisse, Poste, différents ministères, MRC et autres);

> D'autoriser la majoration salariale discutée plus tôt en plénière et le nouvel horaire de la greffière-trésorière adjointe, à partir de ce jour;

> D'entériner les signatures de l'addenda au contrat de madame Nadine Lavallée.

3.10 Nomination des représentants de Saint-Liboire pour le comité « Projet conduite d'eau potable » avec les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Upton

Résolution 2022-03-65

Considérant la volonté du conseil de former un comité de travail pour le « Projet de conduite d'eau potable avec la ville d'Acton Vale » et les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Upton;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer, le maire Yves Winter, la directrice générale France Desjardins, ou en son absence, en remplacement la greffière-trésorière adjointe Nadine Lavallée et le directeur général adjoint Sylvain Laplante à titre de représentants pour le comité mentionné au préambule de la présente résolution.

3.11 Demande au Fonds de développement rural

Résolution 2022-03-66

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire veut déposer un projet dans le cadre d'une demande d'aide au fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour un sentier intergénérationnel;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural;

> D'autoriser la directrice générale France Desjardins à signer tout document relatif au projet de « sentier intergénérationnel », et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

3.12 Vaccination antigrippale en milieu rural – édition 2022

Résolution 2022-03-67

Considérant qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

Considérant que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

Considérant que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

Considérant que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De déclarer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Liboire à permettre à ses citoyens, au nombre de 3103, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2022;

> De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement;

> D'autoriser la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie-Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

3.13 Planification des besoins d'espace 2022-2027 – Centre de services scolaires Saint-Hyacinthe

Résolution 2022-03-68

Considérant que le 8 février dernier, le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a adopté sa planification de besoins d'espace 2022-2027;

Considérant que cette adoption avait été précédée des consultations, auprès des municipalités, prévues aux articles 272.3 et 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant qu'à cette étape, l'article 272.7 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que les municipalités ont 45 jours pour l'approuver;

Considérant qu'au terme de cette période, le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe fera parvenir cette planification au ministre de l'Éducation pour approbation;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la planification des besoins d'espace 2022-2027 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

3.14 Demande d'appui pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Résolution 2022-03-69

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et

à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Rapport d'activités an 10 – Schéma de couverture de risques en incendie

Résolution 2022-03-70

Considérant le rapport d'activités de l'an 10 du service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Liboire quant au schéma de couverture de risques;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt du rapport d'activités de l'an 10 du service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Liboire quant au schéma de couverture de risques.

4.2 Offre pour « fit test » partie faciale des appareils respiratoires

Résolution 2022-03-71

Considérant que le service incendie doit procéder au « fit test » de la partie faciale des 20 pompiers de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à l'Arsenal pour les « fit test » de la partie faciale des 20 pompiers de Saint-Liboire selon son offre datée du 7 février 2022 au montant d'environ 900 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre pour travaux de rapiéçage de pavage de nos rues, routes et chemins

Résolution 2022-03-72

Considérant que des travaux de rapiéçage de pavage s'avèrent nécessaires à plusieurs endroits dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à faire effectuer les travaux de rapiéçage de pavage dans nos rues, routes et rangs selon le budget adopté pour l'année 2022 et ce, jusqu'à un montant maximal de 80 000 \$ et d'en effectuer le paiement. *La liste des endroits ciblés a déjà été transmise au conseil pour approbation.*

5.2 Offre de services ingénieur de la MRC pour projet de réfection du 9^e rang

Résolution 2022-03-73

Considérant l'offre de services de l'ingénieur de la MRC, monsieur Charles Damian, à l'effet de procéder à la réfection du 9^e rang en plusieurs phases;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de l'ingénieur Charles Damian de la MRC des Maskoutains pour effectuer la conception des plans et devis, de plus que la surveillance des travaux, le tout moyennant la somme d'environ 4 140 \$ pour la conception des plans et devis et de 18 124 \$ pour la réalisation et surveillance lorsque la municipalité entreprendra les travaux et d'en effectuer le paiement, selon les budgets disponibles et ce, en plusieurs phases, réalisables selon les subventions à recevoir.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Offre de services de Simo pour mesures des boues de nos étangs aérés

Résolution 2022-03-74

Considérant l'offre de Simo pour services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Simo pour services professionnels pour la mesure de boues des étangs aérés datée du 7 février 2022 au montant d'environ 2 400 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.2 Achat d'un analyseur de chlore pour l'usine d'eau potable

Résolution 2022-03-75

Considérant le besoin d'obtenir un analyseur de chlore pour l'usine de traitement de l'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat d'un analyseur de chlore pour l'usine de traitement de l'eau potable, selon la soumission reçue de PR'eautech Instrumentation et odeurs, datée du 1^{er} février 2022 au montant d'environ 5 400 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement.

6.3 Octroi de contrat de forage pour recherche nouveau puits

Résolution 2022-03-76

Considérant que la municipalité doit procéder à une recherche pour un nouveau puits dans le but de desservir sa population branchée au réseau d'aqueduc;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

> Suite à l'appel d'offres concernant le mandat pour forage dans le but de trouver et d'exploiter un nouveau puits municipal et à l'ouverture des soumissions effectuée le 24 février dernier;

> Selon la recommandation de LNA hydrogéologie environnement, monsieur Jean-Philippe Tremblay, hydrogéologue, d'octroyer le contrat de forage à Groupe Degrandpre inc.

étant le plus bas soumissionnaire et conforme au montant d'environ 46 150 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant sera remboursé à même le programme de subvention de la TECQ 2019-2023.

6.4 Dépôt des états financiers de la RIAM

La directrice générale procède au dépôt des états financiers de l'année 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains séance tenante.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – 83, rue Saint-Patrice – Phase 4, rénovations extérieures

Résolution 2022-03-77

Considérant que la demande a été déposée et complétée le 2 février 2022 par le mandataire monsieur Boussad Guezi, technicien en bâtiment du centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

Considérant que les travaux de rénovation du revêtement extérieur et l'ajout de quelques ouvertures au niveau de la façade extérieure du bâtiment sont assujetties au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 308-18;

Considérant que le remplacement de brique sera de la même sorte que le type et la couleur de brique qui se trouve sur les bâtiments situés à proximité de l'école;

Considérant que les travaux de rénovation sont conformes aux objectifs et aux critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 308-18;

Considérant que les travaux de rénovation permettent une revitalisation de la façade extérieure de l'école tout en préservant le caractère architectural de la rue Saint-Patrice;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du CCU :

> De recommander l'acceptation du projet de rénovation de la façade extérieure de l'école Henri-Bachand située au 83, rue Saint-Patrice et de s'assurer de l'utilisation d'une brique homogène à celle du cadre environnant.

7.2 Projet de règlement numéro 347-22 modifiant le règlement de zonage numéro 86-97 afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales – Avis de motion

Avis de motion

Résolution 2022-03-78

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 347-22 modifiant le règlement de zonage numéro 86-97 afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des normes relatives à l'utilisation de conteneurs maritimes de la Municipalité de Saint-Liboire.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Résolution 2022-03-79

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié l'objet de ce règlement et propose les modifications suivantes;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 1er mars 2022, conformément à la loi;

ATTENDU que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 5 avril 2022, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent projet de règlement numéro 347-22 modifiant le règlement numéro 86-97 afin d'ajouter des normes relatives à l'utilisation des conteneurs maritimes à des fins commerciales soit adopté tel que présenté.

Le règlement complet est disponible sur notre site internet au www.st-liboire.ca sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.

7.3 Projet de règlement numéro 348-22 modifiant le règlement 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des objectifs et des critères relatifs à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales – Avis de motion

Avis de motion

Résolution 2022-03-80

Avis de motion est donné par Serge Desjardins à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 348-22 modifiant le règlement numéro 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des objectifs et des critères relatifs à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des objectifs et des critères relatifs à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales pour la Municipalité de Saint-Liboire.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Résolution 2022-03-81

ATTENDU que les pouvoirs accordés par les articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant d'assujettir la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificats d'autorisation ou d'occupation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

ATTENDU que la Municipalité s'est prévaluée de ces dispositions afin de gérer, notamment, les projets de construction ou de modification des bâtiments principaux situés dans les zones où l'on retrouve des bâtiments

d'intérêt patrimonial en adoptant un règlement sur les PIIA en 2014 et qu'il y a lieu de le modifier;

ATTENDU que la municipalité a procédé à la création d'un comité consultatif d'urbanisme, constitué conformément à la loi et que c'est lui qui propose ces ajustements;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 1^{er} mars 2022;

ATTENDU que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 5 avril 2022, afin d'expliquer le contenu du projet de règlement sur les PIIA et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent projet de règlement numéro 348-22 modifiant le règlement numéro 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des objectifs et des critères relatifs à l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins commerciales soit adopté tel que présenté.

Le règlement complet est disponible sur notre site internet au www.st-liboire.ca sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.

7.4 Projet de règlement numéro 349-22 modifiant le règlement numéro 90-97 sur les permis et certificats – Avis de motion

Avis de motion

Résolution 2022-03-82

Avis de motion est donné par Claude Vadnais à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 349-22 modifiant le règlement numéro 90-97 sur les permis et certificats.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des dispositions sur les conteneurs maritimes à des fins commerciales pour la Municipalité de Saint-Liboire.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Résolution 2022-03-83

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement sur les permis et certificats numéro 90-97;

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU que le règlement sur les permis et certificats contient des dispositions sur les conteneurs maritimes;

ATTENDU que ces dispositions doivent être modifiées afin d'en modifier l'application à certaines parties du territoire municipal;

ATTENDU que la municipalité a procédé à la création d'un comité consultatif d'urbanisme, constitué conformément à la loi et que c'est lui qui propose ces ajustements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent

projet de règlement numéro 349-22 modifiant le règlement numéro 90-97 sur les permis et certificats soit adopté tel que présenté.

Le règlement complet est disponible sur notre site internet au www.st-liboire.ca sous l'onglet Règlements municipaux ou au bureau municipal.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier n'a été discuté.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Conseil d'établissement de l'École et Jardins-Boire*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, webinaire sur les milieux hydriques, cours d'eau Delorme-Ferré*

Monsieur Claude Vadnais : *Loisirs*

Monsieur Yves Taillon : *Comité de la Rivière-Noire, Comité des aînés*

Monsieur Serge Desjardins : *Loisirs (souper homards 4 juin 2022)*

Madame Martine Bachand : *Fête d'Hiver*

Monsieur le Maire, Yves Winter : *MRC*

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06*.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 2 février au 1^{er} mars 2022 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2022-03-84

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20 h 20.

Yves Winter

Maire

France Desjardins, GMA

Directrice générale

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 avril 2022.



Saint-Liboire

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE MARDI 5 AVRIL 2022 À 19 H

*Selon les consignes sanitaires émises par la Santé publique.

**Soudure
Maskoutaine**

Daniel Beauregard, propriétaire
Tél./Fax: 450-774-2483
845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0

Maryse Morin
Courtier immobilier agréé
maryse.morin@viacapitale.com

450 250 0555
viacapitaleaffaires.com

1906, rue des Cascades, bureau 203
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5
F 450 250 0556

viacapitale
AFFAIRES
immobilières

>> On connaît le marché

Nos professionnels

POMPAGE St-Pie

- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Ecoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo HYDRO-KINETIC[®] **BIONEST**
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement[™]

450 772-5525 • 450 772-5500
1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION
& FILS
INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Pierre Dion
Saint-Liboire

1 800 808-4481
Cell.: 450 223-4481
Tél.: 450 793-4481

Béton Mobile DALPÉ inc.
953 7e Rang, St-Dominique, Qué J0H 1L0
(450) 773-6682



www.betonmobiledalpe.com
Béton livré au compteur !

AR
A&R ÉLECTRIQUES

Mathieu St-Onge

Tél.: 450 253-8690
514 456-8690
Fax: 450 253-0017
info@arelectrique.ca
www.arelectrique.ca

Les entreprises électriques A&R Ltée

5655, rue Lamoureux
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3




aux petits soins
Coopérative de solidaires

www.coopauxpetitsoins.com
450 771-0605
info@coopauxpetitsoins.com



ainé(e)s proches-aidant(e)s être deux jeunes familles...
Nouveau

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



DONALD BERGERON
Services financiers Donald Bergeron Inc.
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective
www.donaldbergeron.ca
SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine
Partenaire de Desjardins
29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566
www.sfl.com



SFDB
CABINET DE SERVICES FINANCIERS



Gestion de patrimoine



Placements

Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

Nos professionnels

Pharmacie Nicolas Borri
Pharmacien propriétaire

LIVRAISON GRATUITE
Lund. Mar. Vend. 9h30 à 18h
Mer. Jeu. 9h30 à 20h
Sam. 9h30 à 17h
Dim. Fermé

Nicolas Borri
54 Saint-Patrice,
Saint-Liboire J0H 1R0
T 450 793-4466
F 450 793-4861

Membre affilié à
Proxim

Détaillant autorisé
SERRUPRO



Centre de Rénovation
A.L.

2740, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBO 2310-0340-16

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **MTVAC**

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com

RBO : 5729-5388-01

constructions DESLANDES

1 844-793-4963
info@cdeslandes.ca
constructions-deslandes.ca
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBO 2864-2908-53

Rouge Coiffure

1625, rue Saint-Antoine,
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3L3

450 250-0255



COPIE DU CENTRE-VILLE

INFOGRAPHIE • WEB • IMPRIMERIE

450 773-5877

ALIMENTS CRUS POUR CHIENS & CHATS COMPLET - SANS PRÉPARATION 100% NATUREL

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

LIVRAISON GRATUITE



Distributeur des
**ALIMENTS CRUS
GRENIER**

Pour la région de St-Hyacinthe

514 776-9396

312, Bas de la rivière, Saint-Pie J0H 1W0

Plomberie - chauffage
POULIOT
Mécanique de procédé

COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique !

admin@pouliotpm.com | pouliotpm.com

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE

**Proprio
Direct**

AGENCE IMMOBILIÈRE

À vendre par
le proprio
...et son courtier!

**Michèle
Sansoucy**

Courtier immobilier
résidentiel

450 779-8465

msansoucy@propriodirect.com



JUSQU'AU

20 MARS 2022

NOUS PAYONS
L'ÉQUIVALENT

des **2 TAXES**

SUR TOUS LES MEUBLES, MATELAS ET ARTICLES DE DÉCORATION



MEUBLES
BERNARD TANGUAY

meublesbernardtanguay.com / 450-773-0785

